

### Introduction

---

L'AMIE s'est donnée pour mission 1) de répondre aux besoins fondamentaux des enfants de milieux défavorisés de pays émergents et en développement, et d'établir les bases de leur autonomie, en impliquant le volontariat solidaire, et en priorisant et valorisant l'égalité des genres dans ses interventions; 2) de sensibiliser la société québécoise aux droits, aux besoins et aux façons de soutenir ces enfants. Forte de son engagement et de son expérience – 56 années atteintes en 2025, l'organisation souscrit à la gestion responsable de l'**environnement** et des ressources naturelles, laquelle constitue une valeur fondamentale de sa culture.

L'AMIE fonde ses actions sur les orientations relatives au droit de l'environnement des gouvernements canadien et québécois, et sur les engagements mondiaux formalisés par les traités des Nations unies en la matière et les Objectifs de développement durable. De plus, la politique de gestion environnementale s'arrime aux autres normes internes comme la Politique de gestion administrative, la Politique d'approvisionnement, la Politique en matière d'égalité entre les genres et le Code d'éthique.

La présente politique établit le cadre qui guide les actions du personnel, des volontaires, des stagiaires, des bénévoles et des membres du conseil d'administration de sorte que leur travail contribue à la protection de l'environnement. L'engagement approfondi par cette politique permet à L'AMIE de renforcer son impact auprès des collectivités vulnérables.

### Contexte

---

Le développement durable intègre l'environnement comme l'un de ses trois piliers interdépendants, aux côtés des aspects sociaux et économiques, avec pour objectif de satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. Ainsi, maintenir l'intégrité des **écosystèmes**, préserver la **biodiversité** et gérer durablement les ressources sont des conditions nécessaires pour assurer la prospérité économique à long terme, tout en garantissant l'équité sociale de manière pérenne.

Pourtant, le contexte environnemental mondial est marqué par des températures record, par la perte de biodiversité, par la désertification, par une hausse de la pollution, lesquelles constituent des menaces qui pèsent sur la capacité des filles et des garçons, des femmes et des hommes d'exercer tous leurs droits humains de manière effective.

Les pays en développement et émergents où intervient L'AMIE font face à des défis environnementaux accrus, tels que des phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, une préoccupation croissante concernant la pollution plastique, une insécurité alimentaire aggravée, tout ceci exacerbé par un contexte socioéconomique instable.

Quelques opportunités se dessinent grâce à un effort croissant pour concilier croissance économique et développement durable, avec un accent mis sur la gouvernance, les infrastructures vertes, des initiatives pour la biodiversité et le tourisme durable, ainsi que la valorisation des connaissances ancestrales. Des

avancées notables ont été observées, comme la baisse de la déforestation en Amazonie, soulignant un potentiel pour la région de devenir un moteur du changement environnemental mondial.

Dans ce contexte, la prise en compte des enjeux contemporains associés à l'environnement et du droit de l'environnement est incontournable pour le maintien de cadres de vie sains et sûrs.

## Raisons d'être de notre politique révisée

---

### 1. Parce que l'*équité intergénérationnelle* est une considération de premier plan

L'équité intergénérationnelle est fondamentale, car elle repose sur le principe moral que les générations futures ont le droit d'hériter d'un environnement sain et de ressources au moins aussi favorables que celles dont nous disposons aujourd'hui. C'est pourquoi les actions contemporaines ont des conséquences directes sur la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, notamment en raison de la surexploitation des ressources, de la pollution et des impacts du changement climatique.

### 2. Parce qu'un environnement propre, sain et durable est un préalable à la réalisation des *droits des enfants* et *droits de la personne* en général

Le développement durable dans ses trois dimensions (sociale, économique et environnementale) et la protection de l'environnement facilitent et favorisent le bien-être et la pleine réalisation de tous les droits humains des générations actuelles et futures. De ce fait, un environnement propre, sain et durable est un préalable essentiel au droit à la santé, à la vie et au développement des enfants et de toutes les personnes. Il garantit l'accès à l'eau potable, à l'air pur, à la nourriture saine et à un logement sûr, tout en protégeant les individus contre les maladies et les catastrophes *écologiques*. Sans cet environnement, la jouissance des droits fondamentaux devient impossible, comme l'a rappelé le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

### 3. Parce que notre engagement en faveur d'un environnement propre, sain et durable s'approfondit

La réalisation de la mission de L'AMIE passe forcément par un engagement profond en faveur d'un environnement sain, propre et durable dans lequel évoluent les enfants, leurs familles et leurs collectivités. Notre engagement implique de soutenir une transition écologique juste qui bénéficie à tous·tes, en particulier aux générations futures, et de respecter les principes de santé, de bien-être, de respect de la nature et de la biodiversité.

## Principes fondamentaux

---

La politique de gestion environnementale de L'AMIE se fonde sur les principes suivants :

1. **Écoresponsabilité** : Nous reconnaissons et assumons la *durabilité* de nos actions de coopération et de solidarité internationales à travers la prise en compte de leurs impacts à long terme sur l'environnement physique, social, culturel et économique.
2. **Économie circulaire/3RV-E** : Nous comprenons qu'une économie circulaire permet d'optimiser l'usage des ressources tout au long du cycle de vie des biens et services, et d'ainsi diminuer

l'exploitation énergétique et la production de déchets. Pour cette raison, nous adhérons au principe des 3RV-E, soit, par ordre d'importance, de réduire à la source, de réutiliser, de recycler, de valoriser ou, en dernier recours, d'éliminer.

3. **Participation** : Nous sommes convaincu·es de l'importance de la participation des communautés et des individus concernés, de même que des autorités compétentes locales, à la prise de décisions concernant l'environnement. Nous considérons ainsi qu'il existe une complémentarité entre les savoirs scientifiques et les savoirs traditionnels.
4. **Précaution** : Si un doute existe quant au potentiel d'effet négatif à l'environnement ou à la santé humaine, une action ne sera pas mise en œuvre tant que d'autres éléments probants n'ont pas été fournis.
5. **Prévention** : Nous faisons en sorte de prévenir les dommages environnementaux potentiels plutôt que d'y remédier une fois qu'ils sont existants.

## Nos engagements et nos stratégies

---

Afin de réaliser concrètement la politique et de conférer une portée véritable à ses idées et ses intentions, les engagements pris par L'AMIE se traduisent en actions stratégiques. Les moyens énoncés ci-dessous assurent la pleine institutionnalisation de la dimension environnementale au sein de notre organisme et à travers notre travail.

### 1. Sur le plan de la programmation

Engagement 1. S'assurer que nos programmes, nos projets de développement, le travail des volontaires, l'appui du parrainage contribuent positivement à la durabilité environnementale.

#### Mesures stratégiques :

- L'approche transversale est appliquée aux outils de programmation et de projets pour une prise en compte des aspects environnementaux tout au long de leur cycle de vie et le maintien d'un état de vigilance constant à cet effet.
- Des solutions durables adaptées au contexte sont inscrites au budget prévisionnel des projets lorsque des activités agricoles, de construction ou toute autre atteinte potentielle à l'environnement sont prévues. Par exemples :
  - activités agricoles : pesticides naturels ou biologiques, circularité environnementale telle que le compostage et la récupération de l'eau de pluie;
  - construction et gestion d'infrastructure : source d'énergie alternative, dispositifs de gestion des déchets minimisant les émissions;
  - tous types d'activité : recherche de mesures permettant de respecter le principe 3RV-E, comme l'utilisation des transports en commun et le covoiturage, la priorisation de l'achat local et d'articles recyclables ou biodégradables, la réduction de l'utilisation de plastique à usage unique, etc.
- Les mandats de volontariat incluent des objectifs portant sur le respect et la promotion d'un environnement propre, sain et durable.

- Une proportion de l'ordre de 50% de volontaires locales·aux est recruté·es pour réduire l'empreinte écologique produite par le transport longue distance.

Engagement 2. Respecter les normes et les lois environnementales canadiennes, des pays d'intervention et de la communauté internationale dans le cas de programmes et de projets comportant des activités agricoles, de construction ou toute autre atteinte potentielle à l'environnement.

Mesures stratégiques :

- Lorsque le financement le permet, les budgets comprennent une allocation pour l'élaboration d'études et d'analyses environnementales posant un diagnostic, et présentant les leviers possibles, les risques encourus et leurs mesures d'atténuation.
- Les équipes programmatiques de L'AMIE et des organisations partenaires sur le terrain ont accès à l'information à jour et pertinente en lien avec les normes et les lois environnementales.

Engagement 3. Valoriser les savoirs locaux et ancestraux par l'écoute active des personnes participantes, des organisations partenaires sur le terrain et des ressources humaines locales, dans les processus rattachés au cycle de vie des programmes et projets.

Mesures stratégiques :

- Les projets de développement et les mandats de volontariat sont développés en collaboration avec les partenaires et la participation active des collectivités et des individus concernés.
- Les voix des filles et des femmes sont entendues dans un souci de développement de leurs capacités.
- Des volontaires originaires des pays ou de la région d'intervention sont recruté·es, offrant la chance à des professionnel·les d'agir pour le changement.
- Des ressources humaines locales de domaine de spécialisation déterminé en fonction des besoins des projets sont recrutées.

Engagement 4. Intégrer la dimension environnementale aux activités du Québec et du Canada d'éducation à la citoyenneté mondiale, de communication et de collecte de fonds.

Mesures stratégiques :

- Nos partenariats d'éducation et de sensibilisation au Québec et au Canada souscrivent aux objectifs de durabilité environnementale.
- Les activités d'éducation informent et sensibilisent notre public à l'importance de la durabilité environnementale dans la mise en œuvre de nos projets, y compris par la valorisation des savoirs locaux et ancestraux des communautés d'intervention.

## 2. Sur le plan de l'organisation

Engagement 5. Consolider les objectifs de durabilité environnementale dans sa stratégie organisationnelle, ses politiques, ses règlements internes et son fonctionnement pour que chaque membre de la permanence ou personne œuvrant bénévolement chez L'AMIE y souscrive et agisse en faveur de la réalisation de la présente politique.

Mesures stratégiques :

- La dimension environnementale et ses principes sont intégrés aux normes organisationnelles.
- La dimension environnementale et ses principes sont pris en compte lors d'instances décisionnelles internes, y compris l'empreinte écologique que laissent nos actions.
- Le rapportage des programmes, des projets et du travail des volontaires comprend une évaluation des aspects liés à l'environnement, y compris dans le rapport annuel.
- Lorsque le financement le permet, des publications médiatiques font la promotion de nos activités de durabilité environnementales.

Engagement 6. Renforcer les capacités des équipes de L'AMIE, programmatiques et non programmatiques, sur la durabilité environnementale et le droit de l'environnement; et former tout nouveau membre du personnel et les volontaires, lorsque le financement le permet.

Mesures stratégiques :

- Un programme de formation interne est développé et dispensé, y compris à chaque nouveau membre du personnel.
- Les équipes programmatiques sont informées ou formées quant aux normes et aux lois canadiennes et des pays d'intervention, sur le droit à l'environnement et sur les accords mondiaux pertinents à la conception et à la bonne mise en œuvre de leurs projets et programmes.
- Les volontaires sont formé·ées avant le départ et un soutien leur est offert pendant le déroulement de leur mandat.

Engagement 7. Promouvoir une culture organisationnelle respectueuse de l'environnement, notamment par la valorisation de bonnes pratiques et de solutions durables.

Mesures stratégiques :

- La dimension environnementale est prise en compte dans le fonctionnement de L'AMIE, par l'adhésion au principe de 3RV-E, notamment par la promotion de solutions durables suivantes :
  - organisation du travail : télétravail, outils et plateformes numériques, utilisation responsable de l'intelligence artificielle;
  - déplacements : covoiturage et transport collectif, rationalisation du nombre de missions sur le terrain, achat de crédits carbone;

- tenue d'évènements : vaisselle réutilisable ou biodégradable, contenants collectifs, fontaine d'eau et gourdes;
- vie de bureau : réduction des impressions papier, recyclage, achat local et de produits éthiques, écocertifiés et de commerce équitable, ordinateurs reconditionnés.

Une veille thématique est valorisée pour rester à l'affût de nouvelles pratiques et découvertes pertinentes à l'organisation.

### 3. Sur le plan des partenariats internationaux

Engagement 8. Encourager l'institutionnalisation de la durabilité environnementale par la formalisation de clauses spécifiques dans les contrats et ententes interorganisationnels, par la mise en place de pratiques organisationnelles et programmatiques qui favorisent la protection de l'environnement et l'avancement du droit de l'environnement.

Mesures stratégiques :

- Les engagements de L'AMIE et de ses partenaires sont consolidés dans toutes les ententes et tous les contrats.
- Les partenaires sont encouragés et appuyés dans le développement de normes institutionnelles d'intégration de la dimension environnementale.

Engagement 9. Lorsque le financement le permet, assurer un soutien aux équipes dans l'intégration de la dimension environnementale, dans le suivi-évaluation des résultats et des indicateurs en la matière, et renforcer leurs capacités de manière pérenne.

Mesures stratégiques :

- Une ressource humaine locale spécialisée en durabilité environnementale et en droit de l'environnement peut être recrutée.
- Une personne ou une unité environnement du partenaire est désignée et formée pour être responsable du suivi de l'intégration de cette dimension dans le fonctionnement de l'organisation.
- Un programme de formation adapté au contexte local est développé et dispensé.

Engagement 10. Lorsque le financement le permet, soutenir la collaboration entre les partenaires, afin de renforcer mutuellement leurs capacités face aux défis environnementaux et afin de valoriser les savoirs locaux et ancestraux.

Mesures stratégiques :

- Une communauté de pratique entre les partenaires intra et interrégionaux ou intercontinentaux est mise en place.

## Glossaire

---

**3RV-E** : Principe d'action qui vise à assurer une saine gestion des matières résiduelles et qui, pour ce faire, priviliege, par ordre de priorité, la réduction, le réemploi, le recyclage, les formes autres de valorisation puis l'élimination de ces matières. (OQLF, mise à jour 2025)

**Biodiversité** : Ensemble des organismes vivants d'une région donnée, considérés dans la pluralité des espèces, la diversité des gènes au sein de chaque espèce et la variabilité des écosystèmes. (OQLF, mise à jour 2025)

**Droits de la personne** : Ce sont les droits fondamentaux, qui découlent de la dignité inhérente à tout être humain. Les droits de la personne portent sur tous les aspects de la vie : leur exercice permet aux hommes et aux femmes de décider de leur vie en toute liberté, dans l'égalité et le respect de la dignité humaine. Ils sont la somme des droits individuels et collectifs énoncés dans le droit international et dans les constitutions des États. Ils se divisent en droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels.

**Droits des enfants** : Ces droits font inaliénablement, intégralement et indissociablement partie intégrante des droits de la personne. Il s'agit d'un ensemble de droits fondamentaux à l'intention des personnes de moins de 18 ans qui leur accordent une protection spéciale en raison de leur manque de maturité physique et intellectuelle. Ils préconisent l'intérêt supérieur de l'enfant, la non-discrimination et l'inclusion, la participation et le respect des opinions de l'enfant. (Convention relative aux droits de l'enfant, 1989)

**Durabilité** : Qualité d'un objet, d'une action ou d'une activité qui vise à satisfaire à des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. (OQLF, mise à jour 2025)

**Écologie** : Ensemble des relations et des interactions que les organismes vivants entretiennent avec leur milieu de vie. (AQOCI, 2020)

**Économie circulaire** : Dans une économie circulaire, rien n'est gaspillé. L'économie circulaire préserve et récupère le plus de valeur possible des ressources en réutilisant, réparant, reconditionnant, refabriquant, convertissant ou recyclant des produits et des matériaux. (Gouvernement du Canada, mise à jour 2022)

**Écoresponsable** : La qualité d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique. (OQLF, mise à jour 2025)

**Écosystème** : Ensemble dynamique formé des organismes vivants et de l'environnement non vivant dans lequel ils évoluent, leur interaction constituant l'unité fonctionnelle de base de l'écologie. (OQLF, mise à jour 2025)

**Environnement** : Ensemble d'éléments physiques, chimiques et biologiques, en interaction avec des facteurs géographiques, économiques et sociaux, susceptible d'influer sur les organismes vivants, le bien-être, la santé ainsi que sur les activités de l'être humain, et qui peut, réciproquement, être influencé par celles-ci. (OQLF, mise à jour 2025)

**Équité intergénérationnelle** : Les jeunes générations, et à plus forte raison celles à naître, ont relativement peu contribué aux changements climatiques. Pourtant, à cause de leur espérance de vie, ce sont elles qui subiront la majeure partie de leurs conséquences. (Journées québécoises de la coopération internationale, s.d.)